COLLOQUE

LE MANDAT D'ARRÊT EUROPÉEN : DE LA RECONNAISSANCE MUTUELLE VERS LA SUPERVISION MUTUELLE ?

03 juin 2021
Grand' Chambre de la Cour de cassation

Le parquet général de la Cour de cassation, l'Association internationale de droit pénal et l'Association française de droit pénal organisent un colloque sur :

Le mandat d'arrêt européen

De la reconnaissance mutuelle vers la supervision mutuelle ?

Le colloque se tiendra le **jeudi 3 juin 2021 de 17h00 à 19h00** dans la Grand' Chambre de la Cour de cassation.

Ce colloque est accessible **en présentiel**. Compte tenu du nombre nécessairement limité de places qui seront disponibles afin de respecter au mieux les règles de distanciation physique et les gestes barrières, les personnes qui souhaiteraient assister physiquement à ce colloque peuvent **s'inscrire**, **jusqu'au 1er juin**, à l'adresse structurelle suivante : colloque.parquet.courdecassation@justice.fr

Ce colloque sera également **retransmis en direct** sur le site Internet de la Cour de cassation et sur ses réseaux sociaux.